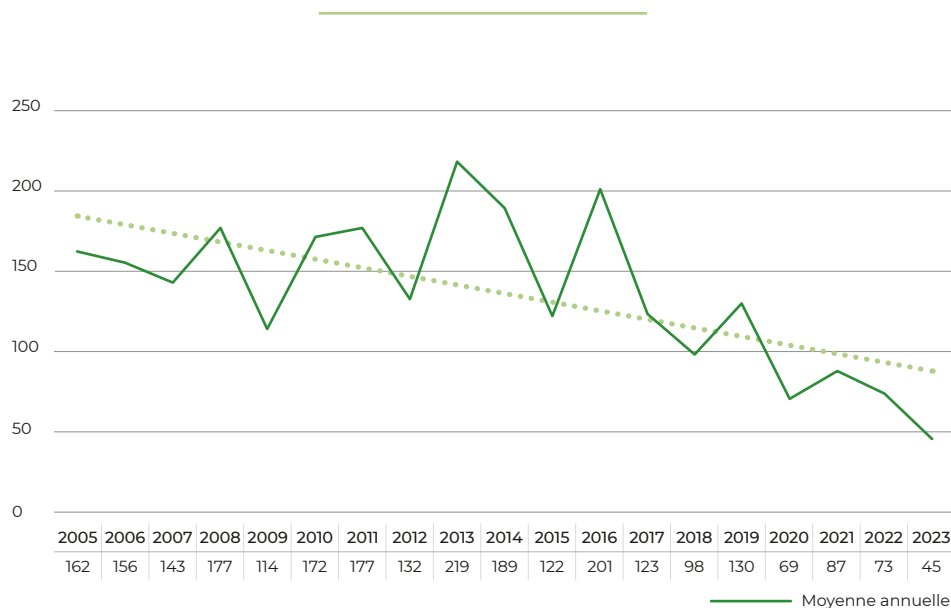


# MOYENNE ANNUELLE 2023 à la station légale Horne

La moyenne en arsenic pour l'année 2023 (16 mars 2023 au 15 mars 2024) à la station légale Horne, située à la limite de notre propriété, est de **45 ng/m<sup>3</sup>**.

Les résultats enregistrés au cours de l'année, ont suivi la tendance à la baisse que nous avons évaluée selon nos modélisations. Nous pouvons maintenant confirmer que les projets transitoires mis en place au cours des derniers mois, tels que la mise en service de nouveaux dépoussiéreurs, l'amélioration de la captation à la roue de coulée et la construction d'un nouveau dôme d'entreposage ont une incidence tangible sur les données mesurées à la station Horne.

Moyenne annuelle en arsenic



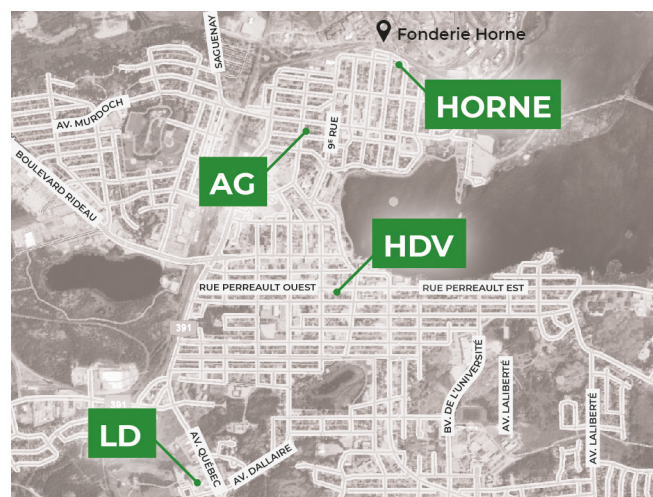
## CALCUL DE LA MOYENNE ANNUELLE

La moyenne annuelle est calculée du 16 mars 2023 au 15 mars 2024. Les échantillons sont récoltés sur une période de 24 heures, tous les deux jours. Les valeurs obtenues\* sont ensuite additionnées puis divisées par le nombre total d'échantillons récoltés au cours de l'année.

### Les valeurs journalières fluctuent en fonction :

- des conditions météorologiques ; si le vent souffle dans la direction de l'analyseur pour un plus grand nombre d'heures alors une plus haute valeur est attendue, c'est pourquoi la station de mesure a été installée dans le corridor des vents dominants à la limite de la propriété pour mesurer la valeur annuelle la plus élevée.
- de la complétion des projets ; les projets mis en œuvre dans les dernières années, notamment les projets transitoires, permettent de réduire les émissions à la source, par conséquent même si les vents soufflent pour le même temps dans la direction de l'analyseur une plus faible valeur sera mesurée par rapport aux données historiques.

\*Certaines valeurs journalières peuvent être non valides et donc non ajoutées dans le calcul. En effet, si l'appareil de mesure fait défaut et n'a pas fonctionné ou si ces paramètres d'opérations (débit, durée de fonctionnement) ne sont pas rencontrés alors les valeurs ne peuvent pas être utilisés.



## RÉSULTATS AUX AUTRES STATIONS D'ÉCHANTILLONNAGE

### STATION HORNE

45 ng/m<sup>3</sup>

### ARÉNA GLENCORE (AG)

10,2 ng/m<sup>3</sup>

### HÔTEL DE VILLE (HDV)

6,3 ng/m<sup>3</sup>

### LAITERIE DALLAIRE (LD)

2,8 ng/m<sup>3</sup>

## REPRÉSENTATION DE LA MOYENNE ANNUELLE EN ARSENIC DANS L'AIR AMBIANT DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN DE ROUYN-NORANDA - 2023

### Environ 99 % du périmètre urbain sous 15 ng/m<sup>3</sup>

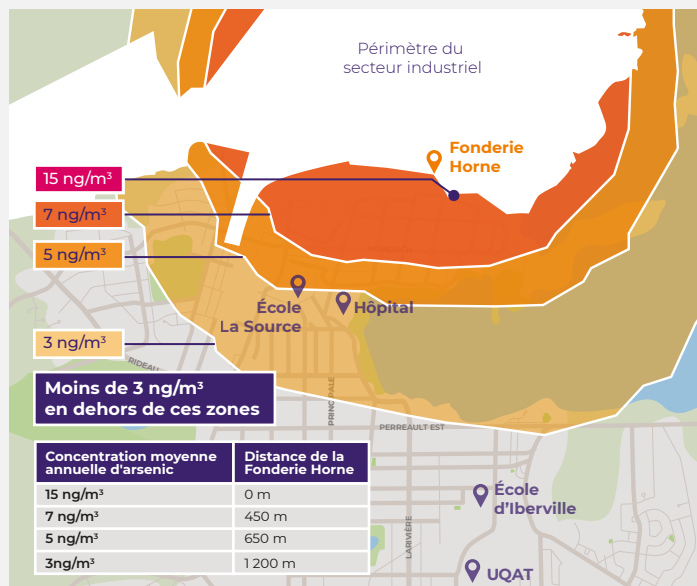
Actuellement, environ 99 % du périmètre urbain de Rouyn-Noranda se situe à 15 ng/m<sup>3</sup> ou moins, dont environ 80 % à 7 ng/m<sup>3</sup> ou moins et environ 27 % à 3 ng/m<sup>3</sup> ou moins.



## MODÉLISATION DE LA MOYENNE ANNUELLE EN ARSENIC DANS LE PÉRIMÈTRE URBAIN DE ROUYN-NORANDA SUIVANT LA RÉALISATION DU PROJET DE MODERNISATION AERIS

### Environ 84 % du périmètre urbain sous 3 ng/m<sup>3</sup>

Selon nos projections actuelles, le projet de modernisation AERIS devrait permettre une réduction de la concentration moyenne annuelle d'arsenic dans l'air ambiant à 3 ng/m<sup>3</sup> ou moins pour environ 84 % du périmètre urbain de Rouyn-Noranda, 7 ng/m<sup>3</sup> ou moins pour environ 97 % du périmètre urbain et 15 ng/m<sup>3</sup> à la station légale Horne suivant la mise en opération du projet.



## AUTRES PARAMÈTRES

### Atteinte de toutes les cibles

Mis à part l'arsenic, l'autorisation ministérielle présente d'autres cibles à atteindre pour d'autres paramètres. Voici les résultats annuels pour l'ensemble de ces paramètres.

#### 2023

(16 mars 2023 au 15 mars 2024)

Paramètres	Moyenne annuelle (ng/m <sup>3</sup> )	Norme annuelle (ng/m <sup>3</sup> )
Arsenic	45,0	65
Cadmium	8,5	12
Plomb	323,1	450
Nickel (PM10)	13,4	20
Béryllium	0,131	0,4
Antimoine	5,2	170
Thallium	0,4	250
Vanadium	0,7	1000



### Disponibilité des données de qualité de l'air ambiant

Vous souhaitez connaître les dernières données pour l'ensemble de nos stations d'échantillonnage ? Les données de qualité de l'air ambiant de la Fonderie Horne sont disponibles en ligne.